

## Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

### Séance du jeudi 30 mars 2017

Conseillers communautaires en exercice : 129

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des conférences de la CCIT du Doubs à Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 0.3, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.1.7, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 3.9, 3.10, 4.1, 4.2, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 5.5, 5.6, 6.1, 6.2, 6.3, 6.4, 8.1, 8.2.

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 21h52.

**Étaient présents :** Amagney : M. Thomas JAVAUX Arguel : M. André AVIS (à partir du 0.3) Audeux : Mme Françoise GALLIOU (à partir du 1.1.1) Avanne-Aveney : Mme Marie-Jeanne BERNABEU suppléante de M. Alain PARIS Besançon : M. Julien ACARD, M. Eric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, M. Nicolas BODIN, M. Pascal BONNET, M. Patrick BONTEMPS (à partir du 1.1.2 et jusqu'au 1.1.7), M. Emile BRIOT (à partir du 0.3 et jusqu'au 7.2), Mme Claudine CAULET (à partir du 1.1.2), M. Gueric CHALNOT, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER (à partir du 1.1.2), M. Pascal CURIE (à partir du 1.1.1), M. Yves-Michel DAHOU, Mme Danielle DARD, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT (à partir du 1.1.2), Mme Myriam EL YASSA, M. Ludovic FAGAUT (jusqu'au 5.6), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Abdel GHEZALI, M. Philippe GONON, M. Jacques GROSPERRIN (jusqu'au 1.1.5), M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME (à partir du 0.3), M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT (à partir du 0.3), Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, M. Philippe MOUGIN, M. Michel OMOURI (à partir du 1.1.1), Mme Sophie PESEUX, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS, Mme Mina SEBBAH, M. Rémi STAHL (jusqu'au 1.1.1), Mme Catherine THIEBAUT (à partir du 0.3), M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF Beure : M. Philippe CHANEY Bonnay : M. Gilles ORY Brailans : M. Alain BLESSEMILLE Busy : M. Alain FELICE Byans-sur-Doubs : M. Didier PAINEAU Chalèze : M. Gilbert PACAUD Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT Champagny : M. Olivier LEGAIN Champvans-les-Moulins : M. Florent BAILLY Châtillon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON Chaucenne : M. Bernard VOUGNON Chaudfontaine : M. Jacky LOUISON Chemaudin et Vaux : M. Bernard GAVIGNET (à partir du 1.1.1) Chevroz : M. Yves BILLECARD Cussey-sur-l'ognon : M. Jacques GIRAUD Dannemarie-sur-Crête : M. Gérard GALLIOT Deluz : M. Fabrice TAILLARD Devecey : M. Michel JASSEY Ecole-Valentin : M. Yves GUYEN Fontain : Mme Martine DONEY Franois : Mme Françoise GILLET suppléante de M. Claude PREIONI Geneuille : M. Jean-Claude PETITJEAN Gennes : Mme Thérèse ROBERT (jusqu'au 0.2) puis représentée par son suppléant M. Christophe DEMESMAY (à partir du 0.3) Grandfontaine : M. François LOPEZ La Vèze : Mme Catherine CUINET Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER (à partir du 1.1.2) Les Auxons : M. Jacques CANAL, M. Serge RUTKOWSKI Mamirolle : M. Daniel HUOT (jusqu'au 1.1.1) Merey-Vieille : M. Philippe PERNOT (à partir du 1.1.1) Miserey-Salines : M. Marcel FELT Montfaucon : M. Pierre CONTOZ Montferrand-le-Château : M. Pascal DUCHEZEAU Morre : Mme Marie-Christine MARTINET, suppléante (jusqu'au 1.1.1), puis M. Jean-Michel CAYUELA (à partir du 1.1.2) Nançray : M. Vincent FIETIER Novillars : Mme Aurore HERNANDEZ suppléante de M. Philippe BELUCHE (jusqu'au 3.3) Osselle-Routelle : M. Daniel CUCHE, Mme Anne OLSZAK Pelousey : Mme Catherine BARTHELET Pirey : M. Robert STEPOURJINE Pouilley-Français : M. Yves MAURICE Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET Pugey : M. Frank LAIDIE (à partir du 1.1.1) Saint-Vit : Mme Annick JACQUEMET (à partir du 1.1.2), M. Pascal ROUTHIER Saône : M. Yoran DELARUE Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU Tallenay : M. Jean-Yves PRALON Thoraise : M. Jean-Paul MICHAUD Torpes : M. Denis JACQUIN (à partir du 0.3) Vaire : M. Jean-Noël BESANCON, Mme Valérie MAILLARD Velesmes-Essarts : Mme Géraldine LAMBLA, suppléante (jusqu'au 1.1.1), puis M. Jean-Marc JOUFFROY (à partir du 1.1.2) Venise : M. Jean-Claude CONTINI Vieilley : Mme Christiane ZOBENBULLER Villars Saint-Georges : M. Jean-Claude ZEISSER Vorges-les-Pins : Mme Julie BAVEREL (à partir du 1.1.2)

**Étaient absents :** Besançon : S. BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE, Mme Marie-Laure DALPHIN, Mme Solange JOLY, Mme Myriam LEMERCIER, Mme Danielle POISSENOT, Mme Rosa REBRAB, Mme Ilva SUGNY Boussières : M. Bertrand ASTRIC Champoux : M. Philippe COURTOT Chemaudin et Vaux : M. Gilbert GAVIGNET La Chevillotte : M. Roger BOROWIK Larnod : M. Hugues TRUDET Marchaux : M. Patrick CORNE Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Noiron : M. Bernard MADOUX Palise : Mme Daniel GAUTHEROT Rancenay : M. Michel LETHIER Roche-lez-Beaupré : M. Jacques KRIEGER Roset-Fluans : M. Arnaud GROSPERRIN Thise : M. Alain LORIGUET

**Secrétaire de séance :** M. Yves GUYEN

#### **Procurations de vote :**

**Mandants :** S. BARATI-AYMONIER, T. BIZE (à partir du 0.3), J. GROSPERRIN (à partir du 1.1.6), S. JOLY (à partir du 0.3), M. LEMERCIER, D. POISSENOT, R. REBRAB, R. STHAL (à partir du 1.1.2), B. ASTRIC (à partir du 0.3), G. GAVIGNET (à partir du 1.1.1), D. HUOT (à partir du 1.1.2), D. GAUTHEROT, A. JACQUEMET (jusqu'au 1.1.1), A. LORIGUET.

**Mandataires :** D. DARD, E. MAILLOT (à partir du 0.3), P. GONON (à partir du 1.1.6), C. LIME (à partir du 0.3), A. GHEZALI, N. BODIN, S. WANLIN, A. POULIN (à partir du 1.1.2), D. JACQUIN (à partir du 0.3), B. GAVIGNET (à partir du 1.1.1), P. CONTOZ (à partir du 1.1.2), G. ORY, P. ROUTHIER (jusqu'au 1.1.1), F. TAILLARD.

Délibération n°2017/003624

Rapport n°4.1 - Convention de partenariat avec le Pôle Energie - Avenant 2017

## Convention de partenariat avec le Pôle Energie - Avenant 2017

**Rapporteur : Françoise PRESSE, Vice-Présidente**

**Commission : Développement durable**

Inscription budgétaire	
BP 2017 et PPIF 2017-2021 « Plan Climat Air Energie Territorial »	Montant prévu au BP 2017 : 388 500 € Montant de l'opération : 40 000 €
Sous réserve de vote du BP 2017 et PPIF 2017-2021	

### Résumé :

Dans le cadre de son PCAET, du projet TEPOS, et afin d'accompagner la « montée en puissance des professionnels du bâtiment » prévue dans le COTEC (Contrat d'Objectif Energie Climat) signé avec l'ADEME en novembre 2015, le Grand Besançon a établi un partenariat avec le Pôle Energie. Il a signé ainsi une convention triennale en juillet 2016. Conformément à l'article 3 de cette convention, il est proposé d'apporter 40 000 € au Pôle Energie pour le programme d'actions 2017.

### I. La convention 2016-2018

Dans le cadre du PCAET voté le 17 juin 2015 et de l'appel à projet régional TEPOS de juillet 2015, le Grand Besançon a signé un COTEC (Contrat d'Objectif Energie Climat) avec l'ADEME le 27 novembre 2015 pour mettre en œuvre 13 actions de mobilisation du territoire sur les politiques Energie et Climat.

Afin d'accompagner la « montée en puissance des professionnels du bâtiment » prévue dans l'action 10, le Grand Besançon a établi un partenariat avec le Pôle Energie et a signé avec lui une convention triennale le 14 septembre 2016. Pour rappel, celle-ci prévoit des actions selon 6 axes :

- Axe 1 : Organisation de réunions de sensibilisation ou d'information,
- Axe 2 : Formations techniques des professionnels du bâtiment,
- Axe 3 : Appui et accompagnement à la montée en compétences des entreprises,
- Axe 4 : Organisation de rencontres mensuelles destinées aux professionnels,
- Axe 5 : Mise à disposition d'ouvrages techniques,
- Axe 6 : prêt d'outils d'autocontrôle pour les professionnels.

Pour mémoire, le COTEC signé entre le Grand Besançon et l'ADEME prévoit les montants suivants pour la qualification des acteurs du bâtiment :

2016	2017	2018	Total sur 3 ans
20 000 €	40 000 €	40 000 €	100 000 €

L'ADEME, prend en charge 50% de ces dépenses.

La convention triennale entre le Grand Besançon et le Pôle Energie permet de mettre en œuvre cette action du COTEC.

### II. Bilan des actions 2016-2018

Les actions prévues pour 2016 dans l'annexe à la présente convention ont été conduites lors du dernier trimestre 2016 ou sont programmées au 1<sup>er</sup> trimestre 2017. Les jours mentionnés correspondent au temps cumulé de préparation et d'action effectués par le Pôle Energie.

#### **Axe 1 : Organisation de réunions de sensibilisation ou d'information**

- Techniciens de collectivités affectés aux bâtiments
  - Utilisation des outils de mesure du pôle énergie - 2 jours
  - Régulation : réglage et optimisation - 3 jours
- Agents techniques et commerciaux des fournisseurs du bâtiment
  - Appréhender l'étanchéité à l'air sous l'angle produit - 3 jours
  - Appréhender les notions de transfert d'humidité dans les parois - 3,5 jours
- Elus et cadres de collectivités : Comprendre son budget énergie - 2 jours
- Candidats à la création d'entreprise du bâtiment : formation bâtiment performant - 3 jours

#### **Axe 2 : Formations techniques des professionnels du bâtiment**

- Etanchéité à l'air - 5 jours
- Ventilation - 7 jours
- Constitution de groupement momentané d'entreprises (juridique) - 4 jours
- Gestion des interfaces sur un chantier de rénovation globale et performante - 9 jours

#### **Axe 3 : Appui et accompagnement à la montée en compétences des entreprises**

- Création et formalisation de groupements d'entreprises - 2 jours
- Rédaction de devis, de factures conformes pour l'instruction des aides et évaluations de celles-ci - 2 jours
- Démarche d'autocontrôle - 1 jour
- Participation à des journées d'information sur le territoire du Grand Besançon - 3 jours

#### **Axe 4 : Organisation de rencontres mensuelles destinées aux professionnels**

La dynamique des « Midis du Bâtiment Innovant » a été lancée sur le territoire du Grand Besançon et de la Communauté de Communes de Vaïte-Aigremont, avec 4 rendez-vous au dernier trimestre 2016 (soit 9 jours de travail) :

- 27 septembre 2016 : L'étanchéité à l'air (plateau technique PRAXIBAT, Besançon) - 16 participants et 4 intervenants,
- 18 octobre 2016 : La ventilation (plateau technique PRAXIBAT, Besançon) - 25 participants et 5 intervenants,
- 22 novembre 2016 : Les matériaux bio-sourcés (Espace culturel, Roulans) - 31 participants et 7 intervenants,
- 6 décembre 2016 : Les futures réglementations (Salle de l'Ecopole, Besançon) - 8 participants et 1 intervenant.

#### **Axe 5 : Mise à disposition d'ouvrages techniques**

avec 28 ouvrages techniques prêtés à 14 emprunteurs différents.

#### **Axe 6 : prêt d'outils d'autocontrôle pour les professionnels**

avec 19 outils prêtés à 6 emprunteurs différents.

### **III. Programme d'actions 2017**

Conformément à l'article 3 de la convention, un nouveau programme d'actions est envisagé pour 2017 selon les mêmes axes et doit faire l'objet d'un avenant, proposé en annexe au présent rapport.

Les principales actions envisagées en 2017 sont les suivantes :

- formations techniques notamment sur la ventilation, l'isolation, l'étanchéité à l'air, les transferts d'humidité et l'éclairage performant,
- sensibilisation sur des sujets touchant au bâtiment performant et au BIM (Business Information Modeling : modélisation des données du bâtiment) à destination des élus, agents des collectivités et des professionnels,
- appui aux entreprises se constituant en groupement,
- « Midis du bâtiment innovant » à destination des professionnels.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté, sous réserve de vote du BP 2017 et du PPIF 2017-2021 :

- se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention d'un montant de 40 000 € au Pôle Energie Franche-Comté dans le cadre de l'avenant 2017 à la convention triennale,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer cet avenant 2017.

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président suppléant,

Gabriel BAULIEU  
1<sup>er</sup> Vice-Président



Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 116

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

Préfecture du Doubs

Reçu le - 7 AVR. 2017



Contrôle de légalité

**Entre :**

La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, représentée par Monsieur Jean-Louis FOUSSERET, Président en exercice, dûment habilité par délibération du Conseil Communautaire du 30 mars 2017, ci-après dénommée « Le Grand Besançon », d'une part,

**Et :**

Le Pôle Energie Franche Comté, Régie régionale dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière, dont le siège social est fixé 50, rue Paul Vinot, 70400 Héricourt, représentée par Monsieur Pierre GROSSET, agissant en qualité de Président, ci-après désignée Pôle Energie, d'autre part,

Conformément à l'article 3 de la convention 2016-2018, entre le Grand Besançon et le Pôle Energie, un nouveau programme d'actions est programmé en 2017. Le partenariat portera sur les 6 axes de la convention. Lorsque cela s'avèrera pertinent et possible, les actions se dérouleront sur les plateformes PRAXIBAT. Pour chaque action, les jours mentionnés correspondent au temps cumulé de préparation et d'action effectués par le Pôle Energie.

Axe 1 : Organisation de réunions de sensibilisation ou d'information

Il s'agit de proposer à différents publics une information de base sur les enjeux techniques de la rénovation énergétique des bâtiments.

Public	Sujet	Nombre de jours
Agents et techniciens des collectivités	Outils de mesure	2
	Ventilation performante	3
	Etanchéité à l'air	3
	Eclairage performant	3
Fournisseurs du bâtiment	Etanchéité à l'air	2
	Transfert d'humidité dans les parois	2
Elus et cadres des collectivités	Promotion des services des Conseillers en Énergie partagés	3
	Utilisation du BIM pour gérer son patrimoine	3
Créateurs d'entreprises	Bâtiment performant	4

Axe 2 : Formations techniques des professionnels du bâtiment

Ces formations s'adressent aux chefs d'entreprises et à leurs salariés.

Public	Sujet	Nombre de jours
Entreprises du bâtiment	Etanchéité à l'air	8
	Ventilation	5
Entreprises du bâtiment participant au dispositif de groupements d'entreprises	Isolation	4
	Constitution de groupement momentané d'entreprises (formation juridique)	6
	Gestion des interfaces sur un chantier de rénovation globale et performante	10
	BIM	12

### Axe 3 : Appui et accompagnement à la montée en compétences des entreprises

Pour contribuer à l'objectif régional d'atteindre 100% de bâtiments rénovés BBC d'ici 2050, le Grand Besançon et la Communauté de Communes de Vaite-Aigremont expérimentent la création de groupements d'entreprises pour la rénovation thermique des bâtiments. Sur ce dispositif, le Pôle Energie apportera un appui et un accompagnement sur mesure aux entreprises en cours de constitution de groupements sur les sujets suivants :

Sujet	Nombre de jours
Création et formation des groupements	5
Rédaction de devis, de factures conformes aux aides des particuliers	6
Démarche d'autocontrôle	6

Afin de faire connaître son rôle d'appui et les actions organisées dans le Grand Besançon, le Pôle Energie participera également à des journées d'information (6 jours) à destination de professionnels, d'élus ou d'agents de collectivités sur des sujets touchant à l'énergie ou à la qualité environnementale des bâtiments. Il pourra répondre aux sollicitations de l'Agglomération, mais aussi d'autres acteurs locaux.

### Axe 4 : Organisation de rencontres mensuelles destinées aux professionnels

Les « Midis du bâtiment innovant » sont programmés chaque mois, à l'exception des mois d'été. Le Pôle Energie organisera donc dix rendez-vous sur le territoire du Grand Besançon et de la Communauté de Communes de Vaite-Aigremont, lors desquels seront notamment traités les sujets suivants (liste non exhaustive) :

- Les outils proposés par le Pôle Energie
- Le bois : aménagement et produits régionaux anciens et modernes
- Chauffage, eau chaude, électricité : pensez au solaire !
- L'intelligence des bâtiments : les nouveautés domotiques
- Radon et qualité de l'air intérieur : désintoxiquons notre habitat !
- Les protections solaires : évitons la climatisation !

### Axe 5 : Mise à disposition d'ouvrages techniques

### Axe 6 : Prêt d'outils d'autocontrôle pour les professionnels

Afin de mettre en œuvre ce programme d'actions, le Grand Besançon s'engage à verser une subvention de 40 000 € au Pôle Energie pour l'année 2017.

Les autres dispositions de la convention demeurent inchangées.

*Fait à Besançon en deux exemplaires, le .....*

Pour le Pôle Energie Franche-Comté,  
Le Président,

Pierre GROSSET

Pour la Communauté d'Agglomération  
du Grand Besançon,  
Le Président,

Jean-Louis FOUSSERET